Institut St-Joseph ASBL
Comptabilité
Place Bertaux, 8
6041 Gosselies
Tél : 071 35 34 55
Fax : 071 35 67 67
E-mail : comptabilite@isj-gosselies.be
Mob : 0475 77 18 84
www.isj-gosselies.be

Gosselies, le 25 septembre 2016

Questions fréquemment posées à propos de ApSchool.

Jusque quand puis-je modifier une réservation de repas ?

Il est possible de réserver ou modifier une réservation de repas jusque 7 heures le matin. Le site peut accepter plus tard mais nous passons les commandes entre 7 et 7.30.

Quelle est la différence entre événement obligatoire et non obligatoire ?

Un événement obligatoire, est un événement nécessaire pour la vie scolaire de votre enfant, il est réputé obligatoire.

Quand ce type d'événement est mis en ligne, vous recevez un mail, et vous êtes obligé de payer avant la date d'échéance, sans quoi, le paiement sera forcé. Si une raison valable fait que l'événement ne concerne pas votre enfant, veuillez le faire savoir par mail.

Un événement non obligatoire ou facultatif est une option complémentaire (photos, revues, etc…)

Vous ne recevez plus de mail vous avisant de ce type d'événement.

Avant la date d'échéance vous devez faire un choix : payer l'événement ou le refuser.

Si vous ne le faites pas, c'est l'administrateur qui fera le choix à votre place.

Comment puis-je connaître le détail des mouvements financiers ?

En cliquant sur le bouton « Mvt. Fin. » Vous aurez accès à tout le détail.

Et si je fais une fausse manœuvre ?

En cas de fausse manœuvre dans un payement ou autre, vous avez la possibilité de faire une correction mais pas toujours. Contactez-nous par mail en nous expliquant l'erreur et nous ferons la correction.

Quel est la différence entre payer un événement scolaire ou charger le compte général.

Le compte général est l'enveloppe de l'enfant, sa réserve d'argent (on pourrait comparer cela au compte en banque).

Quand vous alimenter ce compte général, vous mettez de l'argent sur le compte de l'enfant.

Plusieurs moyens de payements s'offrent à vous (Visa, MasterCard, Maestro, Par smartphone ou autres…).

Visa, MasterCard nécessitent de donner votre numéro de carte, date de validité, nom et un cryptogramme (3 chiffres situés à l'arrière de la carte). Et comme pour n'importe quel achat en ligne, c'est un payement sécurisé qui se passe.

Avec la carte Maestro, c'est le même principe mais il n'y a pas de cryptogramme à mettre. Vous devrez donc utiliser votre digipass et serez redirigé vers le site de votre banque.

Le compte de votre enfant est maintenant alimenté.

Institut St-Joseph ASBL
Comptabilité
Place Bertaux, 8
6041 Gosselies
Tél : 071 35 34 55
Fax : 071 35 67 67
E-mail : comptabilite@isj-gosselies.be
Mob : 0475 77 18 84
www.isj-gosselies.be

La deuxième choses que vous pouvez faire c'est payer un événement scolaire.

Vous sélectionnez l'événement à payer et vous sélectionnez « paye l'événement ». Le compte général est débité d'autant.

Dans ce cas, il n'y aps de mouvement d'argent, c'est le compte de votre enfant qui est débité.

Si vous pouvez refuser, vous choisissez « refuser ».

Je n'ai pas d'ordinateur…

Nous avons installé une machine au secrétariat de la Place Bertaux qui n'est dédiée qu'à cela, vous pouvez venir vous en servir.

Je n'ai pas d'adresse mail et ce système me pose problème…

Vous pouvez venir au secrétariat ou auprès de la direction qui pourra vous aider.

Et pour les parents d'enfants au collège ?

Le secrétariat se déplace au collège le lundi matin de 7.30 à 10.00 et le mardi après-midi jusque 16.30.

J'ai perdu mon mot de passe…

Envoyez un mail ou donnez un coup de téléphone et on vous en communiquera un nouveau.

Pour les familles éclatées ?

Chaque parent peut demander un code d'accès et un mot de passe séparément et individuel.

L'identifiant et le mot de passe concernent-ils tous les enfants de la famille ?

Non, il y a un identifiant et un mot de passe par enfant.

Comment fonctionne le paiement échelonné ?

Pour certaines activités, un paiement échelonné est proposé mais attention, le montant total n'est lui-même pas proposé.

Autrement dit, pour payer les classes dépaysement, on est obligé de payer les échelonnements individuellement et ceci à n'importe quel moment mais avant la date d'échéance du dernier rang (échelonnement).

Ces échelonnements sont identifiés par le nom de l'activité suivi de « rang X » qui indique le quantième échelonnement on apure.

Vous pouvez payer tous les échelonnements ou rangs à la dernière limite mais le programme vous avertira à chaque connexion que vous avez des paiements en retard.

Cela ne fait pas du parent un mauvais payeur, c'est juste un rappel qui ne concerne sans doute pas tout le monde mais qu'il est difficile de différencier pour chaque cas.

Institut St-Joseph ASBL
Comptabilité
Place Bertaux, 8
6041 Gosselies
Tél : 071 35 34 55
Fax : 071 35 67 67
E-mail : comptabilite@isj-gosselies.be
Mob : 0475 77 18 84
www.isj-gosselies.be

L'an passé, j'avais déjà épargné, qu'en est-il ?

Ces épargnes vous ont été restituées et mise au crédit sur le compte de votre enfant. Attention, ces montants ne sont plus considérés comme des épargnes, il faut recommencer les échelonnement avec cette somme si vous voulez que ce soit reconsidéré comme épargne.

De même la dette que certains parents avaient a également été répercutée.

Je veux commander plusieurs fois la même photo.

Pour certains événements, vous verrez deux, trois ou quatre fois l'événement. Cela permet de « participer » plusieurs fois.

De même si vous avez refusé par erreur, il est possible de passer par le doublon de l'article.

Je ne vois pas le bouton « payer un événement »

Quand vous vous connectez au compte de votre enfant, en bas à gauche vous verrez surligné en jaune « vous avez xx événements à payer ». en cliquant là, vous avez la liste des événements et en les sélectionnant un à un, vous payez ou refusez (si c'est possible).

B. Falisse,